

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2020/44

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre l'ouverture des chambres France Telecom et Syane afin de réceptionner les travaux de la fibre optique,

ARRETE

Article 1 :

Du jeudi 3 au vendredi 4 décembre 2020 inclus, la circulation des véhicules sera rétrécie sur les portions de route concernées par l'ouverture des chambres France Telecom et Syane.

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise CIRCET.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,
- A l'entreprise CIRCET

A Saint Jean de Tholome le 1^{er} décembre 2020,
Le Maire,
Sabrina ANCEL.

